

CONSEILS & PERSPECTIVES

Le magazine des experts-comptables des Hauts-de-France | N°2



**Digitalisation
& attractivité
pour développer
vos cabinets**

**Le nouveau
Conseil de l'Ordre
Hauts-de-France**

COVID-19 suite

**L'exercice illégal
de la profession**



**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Hauts-de-France

**EXPERTS-COMPTABLES,
CHOISISSEZ UN PARTENAIRE
QUI VALORISE, COMME VOUS
LE CONSEIL**

**BANQUE
POPULAIRE
NORD** 

la réussite est en vous

SOMMAIRE

Février 2021 | N°2



VIE DE LA COMMUNAUTÉ

p. 4 Lancement de la plateforme de recrutement

p. 8 Adopter une stratégie digitale !

DOSSIERS

p. 11 Le nouveau Conseil de l'Ordre Hauts-de-France

p. 16 La crise Covid-19 suite

p. 21 SANTÉ DES ENTREPRISES

ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION

p. 24 Associations

p. 26 Jeunes

p. 28 Porteurs de projets

DOSSIER

p. 30 Exercice illégal de la profession

À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

p. 34 Rencontre avec Frédéric LETURQUE

Président de la Mission Attractivité Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France

p. 36 Portrait de famille

p. 37 Agenda



Éditeur : Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France

Siège : 10, rue de Tenremonde à Lille – 03 20 15 80 80

Représentation territoriale : 516, rue Saint-Fuscien à Amiens – 03 22 71 28 00

Directeur de la publication : Hubert TONDEUR

Responsables de la rédaction : Corinne RENART & Amélie VALLETEAU DE MOULLIAC

Coordination du projet : Anissa YAHYAOUI – e-mail : ayahyaoui@oec-hdf.com

Droits et copyrights :

Conception graphique : Agence Mixte - agencemixte.com - JD Graphiste

Imprimeur : La Gazette Medias

Photographes : Aurélie EVRARD, Cyrille STRUY, Hélène ZWALD & CRT Hauts-de-France

La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans ce numéro est interdite sauf autorisation préalable du directeur de la publication. Les articles publiés dans ce numéro n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LANCEMENT DE LA PLATEFORME RÉGIONALE DE RECRUTEMENT

Face à la pénurie de main d'œuvre et aux difficultés de recrutement qui perdurent dans les cabinets, le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Hauts-de-France lancent en 2021 une plateforme de recrutement entièrement dédiée aux professionnels de la grande Région. Présentation de la solution et de ses fonctionnalités.

Attirer les talents et faciliter les recrutements de manière moderne, intuitive, ciblée et attractive en full digital sont les principaux objectifs de cette toute nouvelle plateforme.

Elle est développée et agréementée de la technologie de matching de *meteojob.com*, un site national dédié à la recherche d'emploi identifié comme un jobboard leader en France.

Rendez-vous sur
emploi.comptaconseilaudit-hdf.com



DU CÔTÉ DES RECRUTEURS...

Afin de faciliter la recherche de nouveaux collaborateurs, les cabinets ont à disposition une liste de fonctionnalités efficaces et innovantes :

- > **un tableau de bord** où un accès à un espace spécifique permet de publier les offres, visualiser les candidatures reçues, accéder au vivier de CV et piloter son activité grâce aux statistiques générées,
- > **une CVthèque** consultable à tout moment et sans limite. Une recherche par des mots-clés et par un filtre pertinent (métier, compétences, expérience, etc.) permet d'identifier les futurs collaborateurs plus rapidement et facilement,

- > **une technologie de matching**, un mode de recherche inédit qui bénéficie de la technologie innovante Big Data et permet d'obtenir en un clic une sélection de candidats à partir des offres publiées,
- > **un outil d'entretien en vidéo** proposé grâce à la plateforme partenaire Visiotalent. Les recruteurs invitent les candidats dont ils ont reçu la candidature à un entretien en visio,
- > **une plateforme exclusivement réservée** aux experts-comptables et commissaires aux comptes de la région Hauts-de-France,

... ET DU CÔTÉ DES CANDIDATS

La plateforme est pensée pour une expérience optimale, la technologie facilite l'inscription en quelques clics et oriente immédiatement vers les offres qui correspondent le plus au profil :

- > **un bouton de dépôt de CV** simple et rapide pour créer un profil en un seul clic,
- > **une technologie de matching**, la plateforme recherche et identifie instantanément les offres des recruteurs les plus pertinentes,
- > **un espace dédié** à disposition de chaque candidat où il retrouve ses annonces sélectionnées mises à jour en temps réel,
- > **et des alertes quotidiennes.**

RETROUVEZ LE KIT DÉDIÉ MARQUE EMPLOYEUR

sur la partie privée du Conseil supérieur
de l'Ordre qui se compose de :

- >Fiches pratiques pour activer sa marque employeur, définir ses outils et faciliter le recrutement du bon profil au sein du cabinet,
- >Motions design pour mettre en place sa marque employeur,
- >Des interviews d'experts pour mieux comprendre le rôle de la marque employeur.

À retrouver sur www.experts-comptables.fr

Le point de vue de l'expert

PAR BENOÎT DELERUE, EXPERT EN MARQUES, UNIVERSITÉ DE LILLE ET AGENCE MIXTE

La marque est une empreinte¹ physique (comme la semelle rouge LOUBOUTIN) et mentale (luxe à la française, *je me sens unique*) formée par une identité (Pink lady, Danemark, Festival de Cannes, Le Louvre, L'abbé Pierre...) irréductible à un nom ou un logo.

L'appellation « marque employeur » a été formulée il y a près de 30 ans² pour inviter les managers à davantage intégrer la dimension « employeur » dans leurs stratégies de marques trop souvent circonscrites à l'univers commercial.

Puisque l'emploi est considéré comme un marché, il a été estimé que le marketing pouvait y être pertinent.

Transposé au marché spécifique de l'emploi, le « mix marketing » englobe alors le salaire, les conditions de travail, la situation géographique, les facilités d'accès, le cadre de vie, la fierté d'appartenance, la relation entre les collègues... ou l'adhésion à un projet.



La marque employeur peut être :

- > Une marque créée exclusivement pour incarner la dimension employeur de l'entreprise. Ainsi, au début des années 2000, AIR France mena une campagne, dénommée INSIDE, dévolue à la présentation de la diversité des métiers pratiqués au sein de la compagnie.
- > Une qualité de la marque traditionnelle. GOOGLE en serait un bon exemple. La société américaine recevrait plus de 8000 CV par jour. Son célèbre GOOGLEPLEX est un investissement direct pour se positionner sur le marché de l'emploi mais, évidemment, valoriser la marque dans ses autres dimensions, notamment la dimension commerciale.

Les nouveaux médias ont supprimé les illusives et antiques barrières entre les différentes sphères d'influence des entreprises (com interne et com externe...). Désormais, la campagne officielle de promotion de l'entreprise se retrouve en concurrence directe avec les « stories » réalisées par ses anciens collaborateurs (cf stories sur Youtube).

Finie l'époque où la marque servait d'écran pour cacher la réalité. Désenchantés en partie par les mirages de la surconsommation et forts de leur nouveau pouvoir médiatique (réseaux sociaux), les « consommateurs » sont devenus beaucoup plus exigeants envers les entreprises et leurs marques.

Parmi les écueils à éviter :

- > Penser que futurs candidats et collaborateurs sont deux publics séparés et hermétiques.
- > Penser qu'il suffit d'acheter des baby-foot et de poster sur LinkedIn les photos des collaborateurs en train d'y jouer pour les fédérer et les transformer en ambassadeurs de la marque.
- > Vouloir que la « com » se substitue à la réalité. C'est tentant, mais c'est nuisible. A l'entreprise comme à la société toute entière. Faut pas scier la planche, on n'est jamais certain du côté sur lequel on se trouve.



Il est salutaire de définir et partager, avant tout avec les collaborateurs, ce qui anime la marque, au-delà des objectifs financiers ou commerciaux. Comme le proclame Jean-Noël KAPFERER³, « la marque est un combat ».

Le combat contre les concurrents, celui pour augmenter le chiffre d'affaires ou la rentabilité, même celui pour rendre un bon service au client, ne suffisent plus.

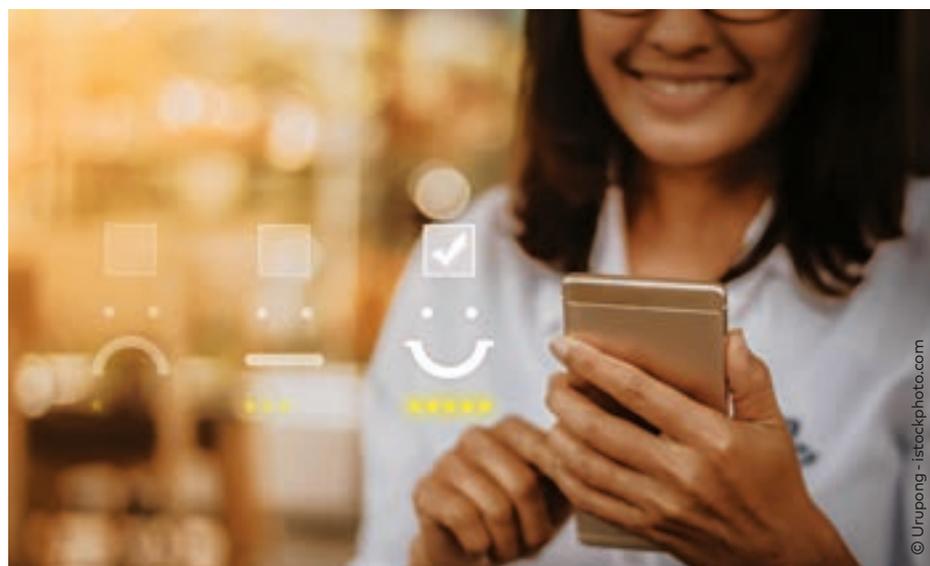
Penser identité oblige les organisations à penser leur raison d'être dans un monde de profusion.

Profitons-en. ▀

¹ Marie-Claude SICARD, *identité de Marque*

² Barrow et Ambler, *the journal of brand management*

³ Jean-Noël KAPFERER, professeur à HEC.



Le temps.
Il en faut du temps.
Celui de s'écouter,
d'échanger, pour que
Thomas, Expert-Comptable,
comprenne les besoins
d'Abdel et lui propose
la meilleure solution
pour son entreprise.



Abdel
Directeur général de Cloud Campus

Thomas
son Expert-Comptable



La solution QuickBooks
n'a qu'une ambition. Vous faire
gagner du temps, pour
vous consacrer à l'essentiel :
accompagner vos clients.

Écoutez Abdel et Thomas sur
quickbooks.fr/podcasts

Gagner du temps. Pour l'essentiel.



Intuit France, SAS au capital de 1000 € -
RCS Paris 802 640 292 - 7, rue de la Paix, 75002 Paris.

ADOPTER UNE STRATÉGIE DIGITALE !

La profession souffre d'un déficit d'image qui entraîne des difficultés de recrutement. Le numérique est particulièrement intégré dans les actions, menées par le Conseil régional de l'Ordre, qui ont pour objectif de répondre à cette problématique. Il encourage vivement ses membres à adopter une stratégie digitale, considérée comme essentielle de nos jours pour attirer dans les cabinets non seulement de futurs collaborateurs mais aussi de nouveaux clients. Propositions de quelques pistes de réflexions pour se lancer.

LE NUMÉRIQUE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

Les experts-comptables ont pris le virage de la dématérialisation et saisi l'enjeu de la transformation numérique il y a déjà quelques années. Absolument fondamentale, elle ne se limite pas uniquement à des outils, mais s'inscrit plus globalement dans une stratégie, de modèle économique, d'offre et surtout d'humain. La profession du chiffre a de nombreux atouts pour garantir durablement cette mutation - comme la confiance et les attentes en matière d'accompagnement, et a dû par ailleurs corriger quelques défauts - comme la difficulté à s'extraire du quotidien ou des habitudes bien ancrées. Bien que cette transition ait été anticipée et menée activement, elle n'est malheureusement pas encore connue de tous. Il est nécessaire aujourd'hui que la profession puisse communiquer non seulement sur l'élargissement de compétences nouvelles mais aussi sur ses propres réflexions technologiques qui ont transformé les organisations des sociétés d'expertise comptable.

Réfléchir simultanément aux notions d'attractivité et de numérique impliquera également une adaptation aux nouvelles générations - notamment la dernière, la génération Z fraîchement arrivée sur le marché de l'emploi et qui a la particularité de



rechercher des conditions de travail souples et des challenges motivants. La mise en place d'une stratégie digitale pour capter l'ensemble des cibles et notamment cette nouvelle génération est un atout majeur. Bâtir de manière réfléchie sa stratégie digitale est indispensable pour le développement des cabinets, le recrutement et le renforcement des équipes. ▮

FOCUS RÉSEAUX SOCIAUX

Utiliser les réseaux sociaux aujourd'hui est devenu incontournable pour une communication moderne, rapide et peu coûteuse.

Après la généralisation de l'accès à internet, l'accoutumance aux smartphones et autres objets connectés, les modes de communication utilisés dans la vie privée se sont installés également dans la sphère professionnelle. Les partenaires (hyper)connectés – clients, prestataires ou encore collaborateurs, attendent des experts-comptables les mêmes adaptations. De nombreux bénéfices sont à tirer d'une présence efficace sur les réseaux sociaux. ▢

**LinkedIn, c'est
le réseau social
BtoB numéro 1.**

Le point de vue de l'expert

PAR VÉRONIQUE MARTIN, EXPERTE EN STRATÉGIE DE COMMUNICATION & MÉDIAS CHEZ PRESSTANCE

Être présent sur les réseaux ou ne pas l'être, telle est la question... que bon nombre de décideurs se posent. Oui, les réseaux sociaux sont un outil de communication efficace, voire incontournable en 2021 pour toute entreprise, cabinet d'expertise comptable inclus. Mais attention de choisir le ou les bons réseaux sociaux à investir.



Comme je le précise souvent aux décideurs et aux communicants qui me consultent : si vous choisissez d'être présent sur un réseau social, pour garder toute crédibilité, il faut l'investir totalement (et cela prend du temps) ou, sinon, il est préférable de ne pas y aller du tout (ou fermer le compte s'il existe déjà). Il est conseillé d'être

présent sur un seul réseau social, d'une manière efficace, plutôt que d'afficher une présence sur plusieurs réseaux sociaux sans stratégie, sans contenu régulier ou avec des contenus non pertinents.

Alors, quel réseau social privilégier quand on est un cabinet d'expertise comptable ?

En 2021, sans conteste, je vous préconise LinkedIn. C'est le réseau social BtoB numéro 1. Beaucoup de dirigeants d'entreprises, vos clients, s'y trouvent. Les représentants de votre

profession et les futures recrues également.

Voici mes 5 conseils pour une présence efficace de votre cabinet sur LinkedIn,

1. se poser la question du pourquoi mon cabinet souhaite être présent sur ce réseau : se faire connaître, recruter de nouveaux collaborateurs, trouver de nouveaux clients... Puis, à qui je m'adresse, ma cible : dirigeants d'entreprises, experts-comptables, jeunes experts-comptables...

2. créer votre profil personnel (si ce n'est pas déjà fait). C'est assez simple, rapide et gratuit. Il est important néanmoins de consacrer du temps à votre présentation : au minimum, votre titre et votre poste actuel (qui renvoie sur votre page entreprise cf. le point n°3), et surtout une photo de qualité.

3. créer une page entreprise dédiée à votre cabinet d'expertise-comptable. Comme pour le profil, décrire soigneusement votre activité. Pour la vignette, éviter de mettre l'intégralité du logo, mais plutôt une icône.

4. définir une ligne éditoriale qui est le fil conducteur de votre communication sur LinkedIn. Elle définit les sujets que vous allez aborder qui devront répondre aux attentes de vos cibles.

5. publier du contenu cohérent avec votre stratégie et votre ligne éditoriale de manière régulière (idéalement, une fois par semaine). Partager ce contenu en commentant avec votre compte de profil personnel.

Dans tous les cas, quel que soit le réseau social, parler VRAI, rester cohérent avec les valeurs de son entreprise et animer une communauté qui nous ressemble sont les clés de succès de sa communication digitale. ▢

MEMBRES DE L'ORDRE & DE LA CIE > DÉCOUVREZ BBusi.FR

Le Conseil régional de l'Ordre s'est associé à la plateforme dédiée à la co-traitance entre conseillers et confrères, lancée en 2018 par le Conseil régional de l'Ordre Paris Île-de-France et la CRCC de Paris.

Période fiscale surchargée, arrêt maladie imprévu d'un membre de l'équipe, nouvelle mission sur un secteur spécifique... l'augmentation soudaine du volume de travail peut conduire à vous diriger vers la sous-traitance. D'un autre côté, la création récente d'une société peut vous amener à proposer vos services en même temps que vous vous constituez une clientèle.

La sous-traitance est un moyen très efficace de développer sa clientèle.

Rendez-vous sur [BBusi.fr](https://bbusi.fr)

La plateforme BBusi.fr permet cette mise en relation pour trouver ou proposer des missions adaptées aux profils et aux besoins de chacun (temps, typologie de mission ou taille du cabinet). Rendez-vous sur la plateforme pour découvrir les deux parties dédiées et leurs fonctionnalités. La première rubrique *Je propose mes services* permet de renseigner son profil et présenter ses compétences pour être identifiable sur des

EN QUELQUES CHIFFRES*, [BBusi.FR](https://bbusi.fr) C'EST... ↙

5000 visiteurs par an en moyenne
3681 missions demandées
556 missions proposées
275 missions conclues
281 missions en cours

*au 15/12/2020



missions qui vous correspondent. La seconde rubrique *Je propose mes missions* est destinée aux annonces de co-traitance où il est possible de classer les candidatures reçues par ordre de préférence et de suivre l'avancée de ses projets depuis son tableau de bord.

Confidentielle et réservée aux membres inscrits, la plateforme BBusi.fr offre l'opportunité non seulement d'imaginer des stratégies de développement confraternelles mais aussi de s'adapter au contexte actuel grâce à un mode de travail collaboratif digital. ↗



↳ TÉMOIGNAGE

de François GERARD, expert-comptable & commissaire aux comptes à Amiens

Quand j'ai créé ma structure en 2014, j'ai pendant plusieurs années développé mon activité tout en faisant plusieurs types de sous-traitance, notamment via BBusi.fr. De manière générale, la sous-traitance a de nombreux avantages lorsque l'on s'installe ex-nihilo : le contexte est rassurant particulièrement lorsque l'on nous propose des missions que l'on maîtrise déjà, la méthode de transmission est plutôt douce dans le cas où l'on travaille avec des confrères qui prennent le temps de préparer leur retraite ou cela est encore le moyen de faire connaître une compétence, dans mon cas l'analyse de données. La plateforme permet finalement de répondre à des besoins très particuliers en parfaite confiance puisqu'elle est exclusivement réservée à la profession.

CRÉATION DU CONSEIL DE L'ORDRE HAUTS-DE-FRANCE

🕒 Temps de lecture
10 mn

Lille, vendredi 4 décembre 2020 – Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France voit le jour. Il est né du rapprochement territorial entre les deux Conseils, Lille Nord Pas-de-Calais & Picardie Ardennes. Hubert TONDEUR est élu à la Présidence et sera accompagné de 29 membres Elu(e)s. Une nouvelle mandature mise en place grâce au travail d'harmonisation et d'optimisation des deux anciennes régions.

Après plusieurs années de préparation et de concertation, le rapprochement territorial entre les Conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables du Nord Pas-de-Calais et Picardie Ardennes s'est finalisé lors d'une première réunion de Conseil le vendredi 4 décembre 2020 à Lille. Le Conseil régional de l'Ordre des Experts-comptables des Hauts-de-France est né !

Il couvre 5 départements : l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme. Le siège régional est fixé à Lille et une représentation territoriale est conservée à Amiens. Le département des Ardennes, historiquement rattaché au Conseil régional de l'Ordre Picardie Ardennes, rejoint quant à lui le Conseil régional de l'Ordre Grand Est. ✦

BON VENT AUX EXPERTS-COMPTABLES ARDENNAIS...

La grande particularité du Conseil régional de l'Ordre Picardie Ardennes a été le rattachement du département des Ardennes à la Picardie pendant près de 75 ans ! Ce découpage spécifique s'explique par un calquage territorial en 1945 sur les régions militaires. Depuis la création du Conseil jusqu'à aujourd'hui, 5 présidents ardennais ont œuvré pour la Profession et 15 Assemblées générales se sont tenues dans le département.

Nous confions désormais les consœurs et confrères du 08 au Conseil régional de l'Ordre Grand Est et tenons à leur souhaiter une bonne continuation !



PRÉSENTATION DES ÉLU(E)S



Hubert TONDEUR (59)
Président



Charles BASSET (60)
Vice-Président



Catherine GRIMA (59)
Vice-Présidente



Dimitri LOXEMAND (59)
Trésorier



Virgile ADOKANTO (02)
Élu



José-Manuel CARRILLO (59)
Élu



Christophe GAUCHIN (80)
Élu



Didier HAZEBROUCK (59)
Élu



Karim KARKOUR (59)
Élu



Charles LETIERS (59)
Élu



Laurence MANCEL (60)
Élu



Nicolas MEURIN (62)
Élu



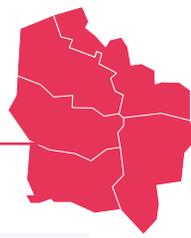
Charlotte ROUCOU (59)
Élu



Xavier SOHIER (60)
Élu



Chloé SOONEKINDT (59)
Élu



Marjorie HUSSON (80)
Vice-Présidente



Corinne RENART (59)
Vice-Présidente



Xavier VERACX (62)
Vice-Président



Jean-Michel CATRY (59)
Élu



Isabelle EGO (62)
Élue



Christelle GAGER (60)
Élue



Vincent LEFEBVRE (59)
Élu



Marie LELIEUR (59)
Élue



Vincent LEMAIRE (62)
Élu



Yves MOCHE (62)
Élu



Ludovic MOY (80)
Élu



Mickaël NOULLEZ (80)
Élu



Julie THOLLON CHANCEL (59)
Élue



Samuel TYTGAT (59)
Élu



Amélie VALLETEAU
DE MOULLIAC (60)
Élue



L'INTERVIEW



2 questions posées à Hubert TONDEUR

Comment s'est finalisé le rapprochement territorial ?

Depuis maintenant 3 ans, les Conseils Lille Nord Pas-de-Calais et Picardie Ardennes se sont rapprochés dans le but de créer un nouveau Conseil régional de l'Ordre grande Région. La mise en œuvre opérationnelle de la réforme territoriale a été un travail de longue haleine. Tout cela pour permettre de rôder notre nouvelle organisation et d'être opérationnels dès le début de l'année 2021. Mutualisation, harmonisation et optimisation pour mieux servir l'ensemble des experts-comptables de notre grande région, voilà les objectifs que nous nous sommes fixés avec Pierre GIROUX, le dernier Président du Conseil régional de l'Ordre Picardie Ardennes.

Quels sont les axes principaux de votre mandature ?

Avec l'ensemble des Élu(e)s, nous avons basé cette mandature sur cinq axes majeurs :

- > Faciliter le recrutement dans les cabinets et poursuivre les actions de communication auprès des jeunes en formation,
- > Maintenir et développer les partenariats en cours avec les différentes administrations sur l'ensemble du territoire,
- > Renforcer les actions autour de notre savoir-faire auprès des chefs d'entreprises et des prescripteurs,
- > Garantir le maintien du niveau des prestations par des formations sur les fondamentaux techniques avec des contenus innovants,
- > Soutenir l'innovation technologique pour se l'approprier tant au point de vue de la technique que celui du management et ne laisser personne sur le quai de la transition numérique.



ON PARLE DE NOUS

Notre sélection d'articles recensés dans la presse régionale

Le Courrier picard

Article du Cahier Eco « *Ce qui sera compliqué, c'est la reprise – Hubert TONDEUR, Président du tout nouveau Conseil de l'Ordre des experts-comptables des Hauts-de-France* » paru dans courrier-picard.fr le 16 décembre et le Courrier picard le 21 décembre

Nord Littoral

Article « *Hubert TONDEUR s'inquiète de l'avenir des entreprises – le nouveau Président des experts-comptables Hauts-de-France fait le point sur la situation des entreprises* » paru dans Nord Littoral le 22 décembre

La Voix du Nord

Brève « *Hubert TONDEUR, Président du Conseil régional des experts-comptables* » paru dans la Voix du Nord le 28 décembre

Picardie la Gazette et Gazette Oise

Article « *Hubert TONDEUR, Président de l'Ordre des experts-comptables des Hauts-de-France* » paru dans Picardie la Gazette, picardiegazette.fr et gazetteoise.fr le 29 décembre

Picardie la Gazette, Gazette Oise et la Gazette Nord Pas-de-Calais

Article « *Nous allons accompagner nos clients à réinventer leurs modèles – Entretien avec Hubert TONDEUR, élu Président du Conseil régional des experts-comptables Hauts-de-France* » paru dans picardiegazette.fr et gazetteoise.fr le 5 janvier et dans la Gazette Nord Pas-de-Calais et gazettenpdc.fr le 8 janvier

PRÉSENTATION DE LA CRCC HAUTS-DE-FRANCE

Le rapprochement territorial a également été finalisé au sein de la Compagnie. Les CRCC - Compagnies Régionales des commissaires aux comptes, d'Amiens et de Douai n'existent plus désormais. La CRCC Hauts-de-France a vu le jour le 1^{er} novembre 2020. 16 Elu(e)s représentent l'institution dans la grande Région. Présentation avec le Président MOUY.

L'INTERVIEW

2 questions posées à Grégory MOUY

Quels sont les axes principaux de votre mandature ?

En quatre mots : **former, informer, communiquer et attirer** (les jeunes !)

Notre haut niveau de formation est un gage de qualité des travaux. Il est donc crucial de proposer aux membres de la Compagnie un accès à un panel de formations et ce, sur l'ensemble du territoire. Nous devons nous faire connaître afin d'être reconnus. La prise de contact avec les chefs d'entreprise, les dirigeants d'associations, les représentants des institutions bancaires, les syndicats patronaux est impérative afin que les CAC retrouvent une place prépondérante dans les relations qu'entretiennent les dirigeants avec leur environnement. Enfin, nous rencontrons un réel problème d'attractivité ; je souhaite développer les manifestations dédiées aux jeunes et associer la Compagnie aux actions de communication du Conseil régional de l'Ordre Hauts-de-France comme la nuit qui compte et le tournoi de gestion.



Comment voyez-vous l'évolution du métier ?

Après une période très compliquée liée à la loi PACTE, la crise sanitaire devrait renforcer le besoin de sécurité et de transparence financière. Nous sommes aujourd'hui les seuls professionnels pour accomplir ces missions ; les dirigeants doivent voir en nous la fiabilité financière et les parties prenantes la garantie d'une bonne lecture des états financiers.

LES ÉLUS

Le bureau

Grégory MOUY (62), Président
Isabelle DUPONT (59), Vice-Présidente
Fabien CORNEILLIE (59), Vice-Président
Frédéric TILLY (60), Vice-Président
Emmanuelle VAN ISACKER (02), Secrétaire
Charlotte QUERRET (59), Trésorière

Les autres membres

François GERARD (80)
Sébastien GROSSO BERNARD (59)
Hervé-Charles HOUTHAEVE (59)
Mathilde LERNOULD (59)
Philippe LESURE (60)
Patrick MARISSIAUX (59)
Sabine ROGER (02)
Hélène TREBOUTTE (80)
Benoît VANDERSCHULDEN (59)
Jean-François VANNESTE (59)

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

678 commissaires aux comptes dont :

6% dans l'Aisne,
58% dans le Nord,
9% dans l'Oise,
19% dans le Pas-de-Calais,
8% dans la Somme

354 sociétés de commissariat aux comptes dont :

6% dans l'Aisne,
54% dans le Nord,
11% dans l'Oise,
19% dans le Pas-de-Calais,
10% dans la Somme,

Une équipe de **3** permanentes :
Laurence BUISINE, Aurélie BEN
MELIANI et Véronique JONVEL

2 sites : Lille et Amiens

* chiffres au 16/12/2020

LA PROFESSION & LA CRISE COVID-19 > SUITE

 Temps de lecture
12 mn





Face à la crise que nous traversons et qui s'installe malheureusement dans la durée, toutes les énergies se mobilisent encore et toujours sur les plans sanitaire, social et économique. Compte tenu de toutes les annonces et mesures mises en place par le Gouvernement depuis presque un an, les entreprises ont toujours autant besoin du soutien constant de la profession. Les experts-comptables maintiennent leur position d'acteurs économiques incontournables.

Fonds de solidarité, Prêt Garanti par l'Etat (PGE), chômage et activité partiels, exonérations sociales & décalage de charges, prêt & fonds rebond, prise en charge des congés payés...La crise sanitaire a depuis de longs mois bouleversé les modes d'organisation des entreprises. A leurs côtés, les experts-comptables et leurs équipes les ont aidés à comprendre, analyser, réagir et s'adapter. Une dynamique qui n'aurait pu se concrétiser sans une collaboration rapide et étroite avec les instances économiques, juridiques et sociales locales et régionales. Le « travailler ensemble » en cette période inédite a été une des clés de la réussite. Retrouvez les nouveaux entretiens menés pour ce second dossier spécial avec le Président du Tribunal de Commerce Lille Métropole page 19 et les Directeurs régionaux Urssaf Nord Pas-de-Calais et Picardie page 20.

>>SUITE P.18

Il est indispensable de s'épauler en cette période car c'est sur la complémentarité et les soutiens réciproques que nous pouvons avoir toutes les clés et apporter les éclairages nécessaires.

Corinne RENART

Vice-Présidente du Conseil régional de l'Ordre

C'est également dans ce cadre que plusieurs actions digitales ont été menées au second semestre pour présenter le plan de relance régional avec les décideurs politiques, acteurs économiques et partenaires sociaux : la Région, l'Urssaf, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole, la Direccte, la Direction régionale des Finances Publiques, la Métropole Européenne de Lille (MEL) ou encore la BPI. Pour apporter les éclairages sur l'ensemble des dispositifs et aides gouvernementales, 8 visio-conférences dédiées ont été organisées de septembre à décembre pour aider et accompagner la profession et ses partenaires.

La publication d'un bilan économique chiffré est fortement attendue. Le Conseil supérieur de l'Ordre, qui a lancé il y a quelques années IMAGE PME, l'instrument d'analyse et de performance des petites et moyennes entreprises, a publié une analyse nationale et régionale en fin d'année 2020. Depuis la crise, la méthodologie de traitement des données jusqu'alors très efficace n'a malheureusement plus permis de produire des données représentatives. Nous tenons à saluer l'efficacité et la rapidité de notre instance nationale dans le lancement de cette nouvelle méthodologie. Vous retrouverez une synthèse de l'analyse régionale présentant l'évolution de l'activité jusqu'au 3^{ème} trimestre 2020 page 21. ✦

Dans un contexte sanitaire et économique toujours difficile, nous pouvons espérer que la généralisation de la vaccination nous permettra de voir le bout du tunnel en ce premier semestre 2021. Mais ne nous trompons pas, les aléas et les difficultés resteront certainement nombreux et la route sera longue avant que notre économie ne retrouve une « situation » normale. Grâce à l'ensemble des efforts que la profession a déployé au service de l'économie, les experts-comptables seront les premiers acteurs-clés de la reprise comme ils l'ont été lorsque les premières mesures d'aides ont été annoncées aux entreprises au 1^{er} semestre 2020.

Hubert TONDEUR, Président

PLUSIEURS PERSPECTIVES D' ACTIONS SONT PRÉCONISÉES PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE :

- > **le maintien des aides** dans la durée tant que la situation sanitaire ne sera pas pleinement maîtrisée notamment le chômage partiel ou le report des remboursements de PGE pour permettre la survie de nos entreprises, associations et la reprise dont les besoins financiers seront nécessaires et importants,
- > **la poursuite du renforcement des aides** à la transformation numérique des commerces de proximité mais également de toutes les entreprises qui misent sur la digitalisation et sur la robotisation de leur activité administrative ou industrielle pour mieux aborder leur futur,
- > **la prise en compte des efforts** de mise en place du télétravail pendant cette crise et sa pérennisation.



Intervention d'Hubert TONDEUR lors du live spécial confinement du 5 novembre organisé par la Région, la Préfecture, la CCI & la CMA Hauts-de-France



4 questions à Eric FELDMANN,
Président du Tribunal de Commerce de Lille Métropole

Comment œuvrent les tribunaux de commerce et plus particulièrement le tribunal de commerce de Lille pour accompagner les entreprises dans la prévention des difficultés ?

Les tribunaux de commerce ont deux « casquettes ». La première, qui reste la plus connue, consiste en la mise en place des procédures collectives que sont le plan de sauvegarde, le redressement et la liquidation judiciaires. La deuxième concerne les procédures amiables : mandat ad hoc ou conciliation.

Nous sommes convaincus de la grande importance de développer ce deuxième aspect de nos missions, dont les résultats sont bien plus favorables. Pour l'année 2019, alors que seulement 30 % des procédures collectives en France ont abouti à un sauvetage de l'entreprise, 70 % des procédures amiables ont été soldées par une réussite !

Le principe est simple : plus on anticipe ses difficultés, plus on a de chances de réussir à les surmonter. Malheureusement ces procédures, qui ont l'avantage d'être strictement confidentielles, ne sont pas assez connues, en particulier des plus petites entreprises, qui continuent à avoir peur du tribunal.

Avez-vous quelques chiffres clés à communiquer aux experts-comptables (plus particulièrement concernant la crise que nous traversons) ?

Paradoxalement, nous constatons cette année une baisse de 40 % des procédures collectives. Cette diminution, malgré la crise, est consécutive aux différentes mesures mises en place par les pouvoirs publics qui maintiennent les entreprises sous perfusion : fonds de premier secours, PGE, levée de l'obligation de déclarer les cessations des paiements dans les 45 jours, gel des assignations des organismes fiscaux et sociaux ...

Comment voyez-vous l'année 2021 ? Existe-il des signaux forts ou faibles sur les conséquences de cette crise qui perdure ?

Malheureusement, cette sorte d' « armistice gigantesque » accordée par l'Etat, la BPI, les banques ou encore les collectivités, prolongée avec le deuxième confinement, n'est pas éternelle et il est très probable qu'une véritable lame de fond de dépôts de bilans intervienne au deuxième trimestre 2021.

Il faut espérer que les entreprises qui allaient bien avant cette crise sanitaire s'en sortent.



Début 2020, vous avez signé une convention de partenariat avec l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie des commissaires aux comptes. Quelles actions communes émanent de cette collaboration ?

Les experts-comptables et les commissaires aux comptes sont des partenaires essentiels. Nous sommes heureux d'avoir pu construire et signer cette convention dont l'objectif est le développement de la prévention des difficultés des entreprises.

Cet effort de mutualisation a été particulièrement bienvenu avec l'arrivée du premier confinement. Beaucoup de dossiers de demande de fonds de premier secours, gérés par les tribunaux de commerce, ont été transmis par les experts-comptables. Les 202 dossiers acceptés par le tribunal de commerce de Lille représentent plus de 1000 emplois !

Le rôle des commissaires aux comptes est également important et nous regrettons que le spectre de leur intervention soit moins large suite à la Loi PACTE. Leurs alertes ont un rôle primordial dans la prévention.

Aujourd'hui, plusieurs tribunaux de commerce souhaitent s'inspirer de cette convention pour mettre en place un partenariat similaire.



Les relations entre le Conseil régional de l'Ordre et l'Urssaf sont historiques. Elles sont particulièrement fortes depuis le début de la crise. Rencontres avec Laury DUCOMBS & Pierre FENEYROL, respectivement Directeurs régionaux des Urssaf Nord Pas-de-Calais & Picardie.



3 questions posées à Laury DUCOMBS, Directeur régional Urssaf Nord Pas-de-Calais

Avec la crise économique qui touche de nombreux secteurs, devons-nous craindre une hausse des fraudes et plus particulièrement le travail illégal ?

Notre vigilance doit être en effet intacte et même renforcée en cette période. Les difficultés économiques peuvent engendrer une hausse du recours au travail illégal et les différentes mesures de soutien à l'activité économique aussi occasionner de nouvelles fraudes. Les Urssaf sont très vigilantes sur le sujet du travail illégal ; alors que s'agissant du contrôle « classique » la reprise des contrôles est graduelle, les actions de lutte contre le travail illégal ont totalement repris depuis septembre.

Dans le cadre de la reprise économique, comment se matérialisent les liens avec les experts-comptables ?

Avec la crise économique de nombreuses et parfois importantes dettes de cotisations de sécurité sociale se sont créées. A compter de janvier - si la reprise de l'activité économique se confirme - les Urssaf vont proposer aux cotisants des échéanciers de paiement, qui pourront être discutés s'ils ne conviennent pas totalement. Les experts-comptables ont toute leur place dans ces échanges. Par ailleurs, les entreprises et entrepreneurs peuvent actuellement avoir d'autant plus besoin des experts-comptables pour réaliser leurs démarches administratives, et bien prendre connaissance des différents dispositifs d'aide existants... par exemple l'éligibilité aux exonérations de cotisations sociales. Les Urssaf ont donc tout intérêt à bien informer et renforcer leurs liens avec les experts-comptables.

Avez-vous quelques chiffres clés à communiquer aux experts-comptables pour le secteur du Nord Pas-de-Calais ?

Au mois de novembre, 12 868 employeurs du Nord Pas-de-Calais ont vu leurs cotisations reportées pour un montant global de 76 499 426€. Au mois de novembre, ce sont 46 790 travailleurs indépendants qui ont pu reporter leurs cotisations sociales, ce qui porte les montants reportés depuis le début de la crise sur les TI à 187 millions d'euros.

Depuis le début de l'année, sur le Nord Pas-de-Calais, ce sont 3,740 millions d'€ d'aides financières exceptionnelles COVID qui ont été accordées par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI), pour 4999 travailleurs indépendants.

3 questions posées à Pierre FENEYROL, Directeur régional Urssaf Picardie

Quelle est votre analyse de la situation économique en fin d'année 2020 ?

La crise que nous vivons actuellement est inédite par sa soudaineté et sa brutalité. Nous n'avons jamais connu cela depuis la création de la Sécurité sociale en 1945 ! Au plus fort de la crise en avril, le taux d'impayés était de 43% alors qu'il est généralement autour de 1,5 à 2%. Ce taux a diminué progressivement pour être autour de 6 % en cette fin d'année, ce qui démontre l'ampleur de cette crise qui se prolonge.

L'Urssaf a mis en place des mesures pour soutenir les entreprises durant la crise. Pourriez-vous nous en faire un panorama rapide ? Comment sont-elles adaptées ?

L'Urssaf a mis en place depuis le début de la crise sanitaire des mesures exceptionnelles, au premier rang desquelles une possible suspension du paiement des échéances courantes.

Ces mesures sont complétées, en fonction des situations, par des exonérations de cotisation, des aides au paiement, voire des remises exceptionnelles de cotisations.

Et pour les travailleurs indépendants, les cotisations sociales personnelles ne sont pas prélevées en période de confinement ; et des aides financières exceptionnelles ont été versées au nom du CPSTI et par le fonds d'action sociale.

Avez-vous quelques chiffres clés à communiquer aux experts-comptables pour le secteur picard ?

Au mois de novembre, 5 473 employeurs picards ont vu leurs cotisations reportées pour un montant global de 26 711 091€. Au mois de novembre, ce sont 22 390 travailleurs indépendants qui ont pu reporter leurs cotisations sociales pour un montant total de 91 517 885€.

Enfin, en novembre 22 086 430 € d'aides financières exceptionnelles COVID ont été accordées par le CPSTI auprès de 27 145 travailleurs indépendants et ces aides se poursuivront en 2021.



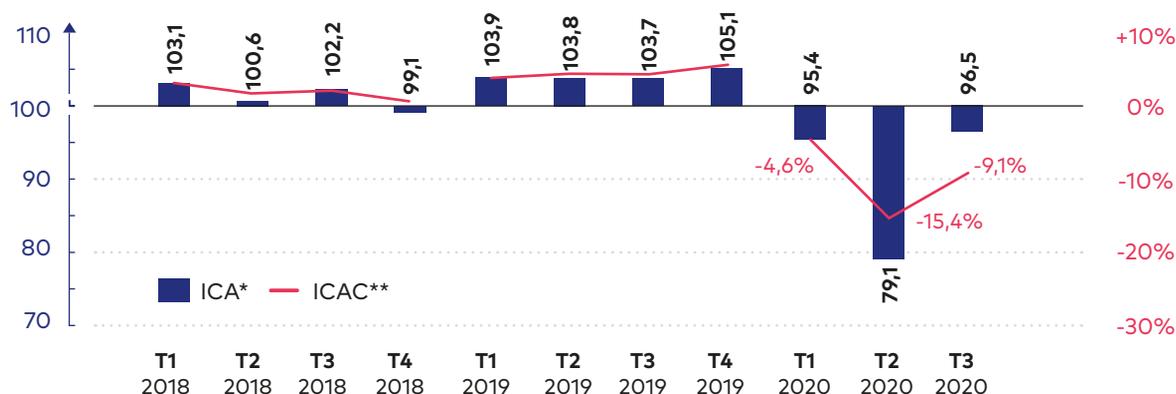
BAROMÈTRE IMAGE PME

SYNTHÈSE DU 3^E TRIMESTRE 2020 DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Comme nous vous l'avions annoncé, la méthodologie de calcul des indicateurs du baromètre Image PME a été entièrement repensée afin de prendre en compte le contexte actuel de la crise. Le Conseil supérieur de l'Ordre a élaboré une nouvelle méthodologie, transparente et évolutive, permettant de produire des données fiables et représentatives grâce à un filtrage plus pertinent. Présentation de l'analyse régionale et focus sur 2 secteurs.

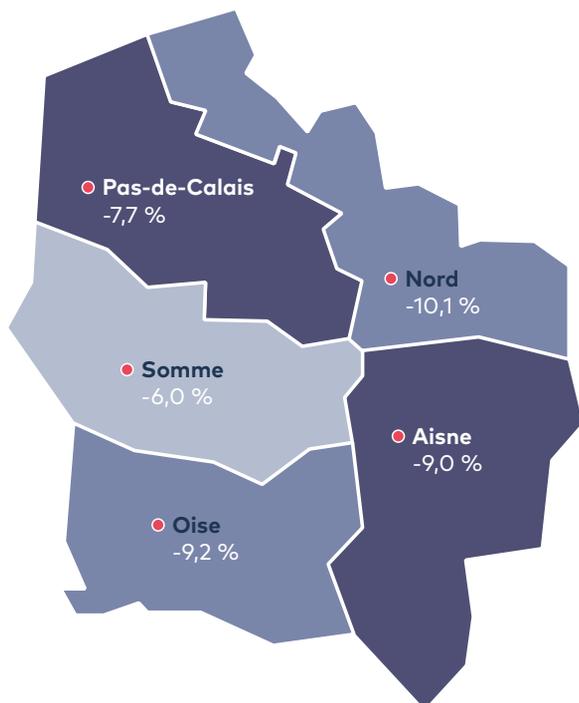
L'ANALYSE DE L'ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DE L'ACTIVITÉ

- Les TPE-PME de la région Hauts-de-France ont affiché une baisse d'activité dès le 1^{er} trimestre 2020 avec un indice de chiffre d'affaires (ICA) à 95,4 soit une diminution de 4,6 % de CA. L'activité s'est effondrée lors du 2^e trimestre avec une chute de plus de 20 % (indice à 79,1) par rapport au 2^e trimestre 2019. Les entreprises régionales ont vu leur activité continuer
- de décroître au 3^e trimestre avec une réduction de CA de 3,5 % (indice à 96,5).
- Sur les trois premiers trimestres de l'année 2020, l'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) révèle que les TPE-PME de la région ont vu leur activité se réduire de 9,1 % par rapport aux trois premiers trimestres de l'année 2019.



de baisse cumulée de CA sur la période du 1^{er} au 3^e trimestre 2020 par rapport à la période du 1^{er} au 3^e trimestre 2019

LA CARTE DE L'ÉVOLUTION DU CA PAR DEPARTEMENT (en ICAC)



CUMUL AU 3^E TRIMESTRE 2020

- Les TPE-PME de tous les départements ont été touchées par les effets de la crise sanitaire. Les pertes s'élèvent à minima à 6 % de CA sur les trois premiers trimestres de l'année 2020, comparativement à la même période de l'année précédente. Les départements de l'Aisne, de l'Oise et du Nord ont particulièrement souffert, avec des baisses supérieures ou égales à 9 %.

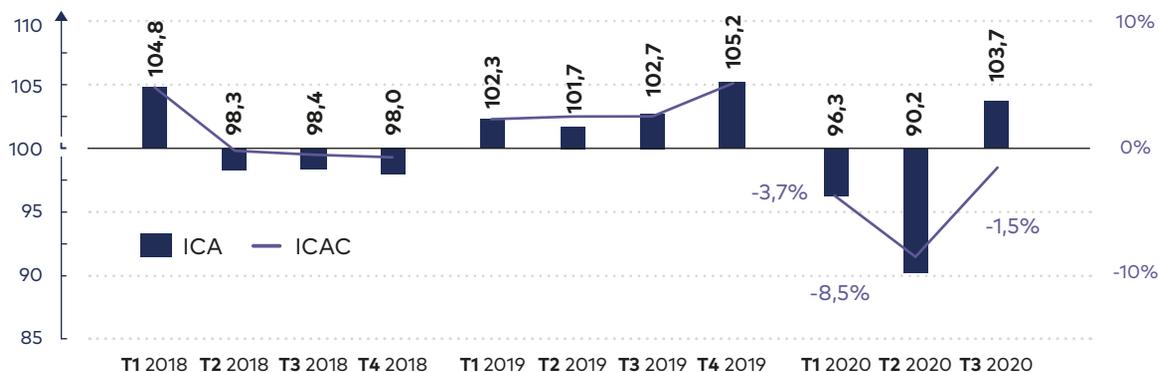
**L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés. **L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise de la période du 1^{er} trimestre de l'année n au dernier trimestre présenté de l'année n, par rapport au CA moyen par entreprise de la même période de l'année n-1.*

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR

Commerce

Les TPE-PME régionales du commerce (secteur qui englobe des sous-secteurs ayant connu des situations très diverses) ont globalement souffert en 2020, perdant 3,7 % de CA au 1^{er} trimestre et 9,8 %

lors du 2^e. Elles ont pu redresser la barre sur le 3^e trimestre avec une hausse d'activité de 3,7 %. L'ICAC indique malgré tout une perte cumulée de 1,5 % du CA sur les trois premiers trimestres de l'année, par rapport à la même période de l'année précédente.



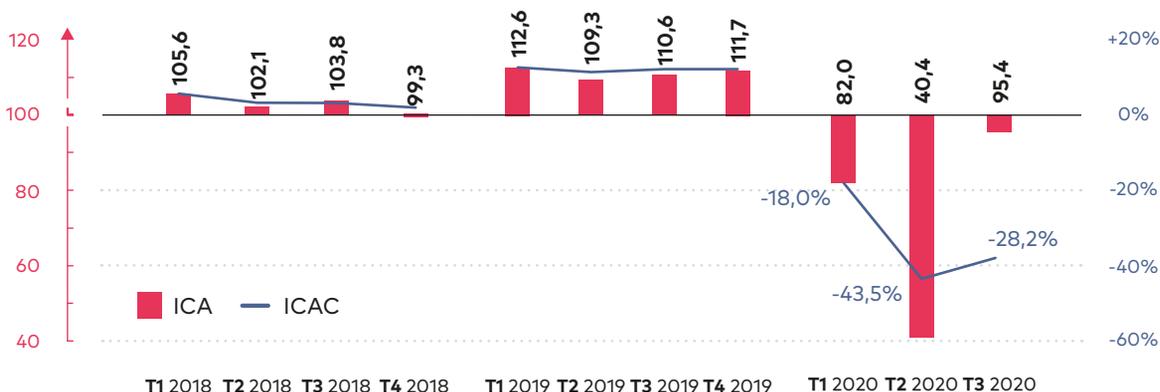
-1,5 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1^{er} au 3^e trimestre 2020 par rapport à la période du 1^{er} au 3^e trimestre 2019

Hébergement et restauration

L'hébergement restauration fait partie des secteurs les plus durement impactés par la crise et le confinement. Les TPE-PME régionales ont perdu 18 % de CA dès le 1^{er} trimestre 2020. L'ICA a décroché au 2^e trimestre avec une baisse de près

de 60 % par rapport à l'année précédente. La réduction de l'activité s'est poursuivie au 3^e trimestre (-4,5 %) même si elle a été moins marquée. Dans ces conditions, les pertes cumulées sur les trois premiers trimestres approchent les 30 % par rapport à l'année précédente.



-28,2%

de baisse cumulée de CA sur la période du 1^{er} au 3^e trimestre 2020 par rapport à la période du 1^{er} au 3^e trimestre 2019

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES SOURCES & LA MÉTHODOLOGIE

Les indices présentés sont basés sur la nouvelle méthodologie conçue par le Conseil supérieur de l'Ordre. Les données proviennent toujours de la base de données Statexpert, construite à partir des télédéclarations sociales et fiscales réalisées par les experts-comptables pour le compte de leurs clients, les TPE et PME. Ces données trimestrielles sont basées sur un échantillon d'environ 27 000 entreprises régionales.

Les résultats des analyses nationales et régionales concernent 5 secteurs

agregés : **Commerce, Hébergement restauration** (ci-contre et ci-dessus) Transports & entreposage, Industrie manufacturière et Construction. Et 6 sous-secteurs : Pharmacies, Magasins de vêtements, Coiffeurs, Restauration traditionnelle, Boulangeries & boulangeries-pâtisseries et Entreprises de maçonnerie.

Retrouvez l'étude nationale sur le site du conseil supérieur de l'Ordre

Pour plus d'informations sur l'étude régionale

Source : Base de données Statexpert ; baromètre Image PME réalisé par l'Observatoire de la profession comptable du conseil supérieur de l'Ordre



LES EXPERTS-COMPTABLES AU SERVICE DU MONDE ASSOCIATIF

L'opération les experts-comptables au service du monde associatif en partenariat avec les Maisons des Associations régionales a été organisée une nouvelle fois cet automne. Cette action, à laquelle s'associe la Compagnie des Commissaires aux comptes, a pour vocation de perdurer et se développer dans la grande Région.

L'objectif de cette opération citoyenne, initiée par le Conseil supérieur de l'Ordre en 2016, est le développement des rencontres avec les acteurs du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire. C'est l'occasion pour les professionnels du chiffre d'apporter un éclairage technique et de renforcer le positionnement des deux professions auprès des structures associatives.

Deux réunions d'informations et d'échanges ont pu être organisées en présentiel dans les Maisons des Associations d'Amiens et de Beauvais, les 1er et 13 octobre derniers. Elles ont rassemblé près de 50 représentants d'associations venus s'informer et faire le point sur les problématiques actuelles liées au COVID-19. Les associations n'ont pas été épargnées par les conséquences de la crise et s'interrogent sur leurs futurs leviers de financement. Les soutiens à la trésorerie, la gestion des subventions, les impacts sur les comptes et la gouvernance ont été les points principaux abordés.

Le format en présentiel a été réadapté au format webinar pour les réunions programmées en partenariat avec les Maisons des Associations de Lille et Tourcoing au mois de novembre.

Une visio-conférence commune a été organisée en partenariat avec ces deux structures le 26 novembre dernier sur la thématique *Associations & COVID-19 : comment faire face à la crise ?*



De haut en bas :

Réunion du 1^{er} octobre à la Maison des Associations d'Amiens Métropole

Visio-conférence du 26 novembre avec les Maisons des Associations de Lille & Tourcoing

Ci-contre :

Réunion du 13 octobre à la Maison des Services et des Initiatives Harmonie de Beauvais

3 QUESTIONS À RUDY JARDOT



Expert-comptable & commissaire aux comptes, Responsable du Comité Associations & Secteur Public du Conseil régional de l'Ordre Hauts-de-France et Animateur des rencontres en 2020.

Comment les associations font face à cette crise ?

Nous constatons que les associations sont impactées de manière différente en fonction de leur taille. Il apparaît clairement que les micro-associations, structures qui gèrent un budget annuel inférieur à 50k€, sont fortement touchées par la crise sanitaire. Ce type d'association se caractérise souvent par le fait qu'elles ne développent pas d'activité économique, qu'elles n'ont pas de salarié et donc elles ne peuvent pas prétendre aux aides déployées par l'Etat. En plus de ne pas pouvoir bénéficier des aides spécifiques, elles ont dû faire face à une baisse des adhésions ou cotisations en septembre et une diminution significative des heures de bénévolat. Les associations plus importantes gèrent quotidiennement cette crise et elles adaptent leur projet associatif ainsi que leur organisation à ce nouvel environnement.

Comment se présentent les plans régionaux de soutien aux associations ?

La Région Hauts-de-France a lancé le Fonds COVID Relance HDF. Ce fonds apporte une solution de financement aux associations qui emploient de 1 à 19 salariés exerçant une activité en lien avec la culture, le sport, le tourisme jeunesse éducation, l'environnement, la santé, l'éducation populaire, l'innovation sociale insertion et la formation professionnelle et qui ne sont pas éligibles aux solutions de financement opérées par le réseau France Active ou pas suffisamment financées. Cette



avance remboursable peut couvrir jusqu'à 100% du besoin en fonds de roulement et un minimum de 5000€, avec un plafond de 30k€. Nous encourageons les associations à solliciter ce dispositif si elles rencontrent des difficultés de trésorerie.

En tant que spécialiste du secteur, quels seraient les conseils que vous donneriez aux représentants des associations ?

Dans ce contexte, il est recommandé de suivre de manière très régulière la trésorerie. Il est important d'analyser l'évolution du besoin en fonds de roulement et ainsi anticiper les encaissements et les décaissements futurs. Les aides de l'Etat et des collectivités apportent des solutions pour préserver la trésorerie de l'association. Il faudra ensuite réaliser des projections afin de mesurer les impacts de la crise dans le résultat et prendre ainsi les mesures adéquates. Cette crise nécessite de transformer les organisations afin qu'elles puissent s'adapter à un environnement contraint.



FOCUS ACTIONS JEUNES

Les enjeux autour de l'attractivité des métiers de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes existent depuis longtemps. Comme nous le précisons dans les premières pages de ce numéro, les cabinets peinent à recruter et les vocations doivent se développer. Bien que l'année 2020 ait été une année très particulière, le message à faire passer aux jeunes est positif : l'expert-comptable et le commissaire aux comptes sont au cœur de l'économie et incontournables face aux environnements changeants.

Le Conseil régional de l'Ordre et la Compagnie des commissaires aux comptes ont pour mission de rendre attractive la profession comptable auprès des jeunes pour les attirer dans les cabinets. Pour œuvrer dans ce sens, une nouvelle commission commune Hauts-de-France a vu le jour fin 2020. Son objectif est de faire naître des vocations en présentant la réalité des métiers du conseil et du chiffre, métiers qui offrent des débouchés variés à différents niveaux de formation. Toutes les actions de communication à destination des jeunes à venir dans la grande Région seront organisées en commun, Ordre & Compagnie, en partenariat avec les associations ANECS – Association des Experts-comptables et Commissaires aux comptes Stagiaires & CJEC – Club des Jeunes Experts-comptables et Commissaires aux comptes Picardie & Nord Pas-de-Calais.

Travailler en cabinet d'expertise comptable & de commissariat aux comptes procure un fort sentiment d'utilité surtout en cette période d'instabilité économique inédite.

Charles BASSET
Vice-Président
du Conseil régional de l'Ordre

Les métiers évoluent constamment, la preuve est donnée en cette période inédite où les professionnels ont plus que jamais été présents et indispensables aux côtés des entreprises. Les témoignages des professionnels mais aussi des chefs d'entreprise doivent faire sens pour les jeunes et tout particulièrement pour les étudiants actuellement dans les filières économiques, comptables et financières.

Parmi les événements incontournables dédiés à l'attractivité de la profession, la soirée « la nuit qui compte » et le tournoi de gestion restent les actions phares des instances depuis de nombreuses années. L'organisation de ces deux actions se maintiendra dès que les



conditions sanitaires le permettront et elles seront certainement dupliquées dans plusieurs communes afin de conserver une proximité avec les nombreux établissements de la Région. Des interventions sont également réalisées par les membres de l'Ordre et de la Compagnie chaque année dans ces mêmes établissements pour présenter les métiers. De manière générale, les instances répondent favorablement à toutes les sollicitations permettant de promouvoir les métiers – comme la participation aux Nuits de l'Orientation initiées par les CCI ou encore les salons dédiés aux étudiants. ▢

UN #LIVE SPÉCIAL ÉTUDIANTS EN 2021

La première action dédiée aux jeunes Hauts-de-France !

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le Conseil régional de l'Ordre et la Compagnie des commissaires aux comptes préparent le live régional du 27 janvier dédié aux étudiants de la grande Région. Au programme : présentation-débat de la profession, du cursus, des différents métiers exercés en cabinet, quiz et tirage au sort virtuels.

Pour (re)voir le live en replay, merci de nous joindre à contact@oec-hdf.com



THE WAY

Une action nationale relayée au niveau régional

#1moispourtrouvertavoie

The WAY est l'opération séduction nationale destinée aux pré & post-bac organisée en novembre de chaque année depuis 2018. La cible étant élargie aux 16-25 ans, les actions sont adaptées en fonction du niveau d'avancement scolaire ou universitaire : collégiens, lycéens ou étudiants.

Le Conseil supérieur de l'Ordre a proposé cette année, dans ce contexte particulier, 2 Facebook live pour faire découvrir la profession et les métiers exercés en cabinet.

Les replay sont disponibles sur www.experts-comptables.fr



LES EXPERTS-COMPTABLES, ACTEURS DE LA CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

Les experts-comptables accompagnent naturellement les porteurs de projet et ce dès les prémices. C'est dans ce cadre que la profession propose depuis plusieurs années aux créateurs, repreneurs ou chefs d'entreprise ayant un projet de développement le dispositif d'accompagnement *Business story* : votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable.

BUSINESS STORY : L'ACTION DÉDIÉE DE L'INSTITUTION

L'expert-comptable est le partenaire privilégié du futur dirigeant. Il l'accompagne dès ses débuts, sur son modèle et sa structure économiques, ses prévisions financières ou encore sur le choix de ses statuts social et fiscal. Pour promouvoir le savoir-faire et la mission, l'Ordre des experts-comptables propose depuis 2016 une plateforme nationale pour conseiller et aider les créateurs dans leur parcours. Les experts-comptables, adhérant sur la base du volontariat à cette opération, offrent trois rendez-vous, non limités dans le temps au porteur de projet pour réaliser une ou plusieurs prestations entrant dans le cadre du dispositif. Rendez-vous sur www.business-story.biz pour découvrir en détail cet accompagnement et la liste des volontaires. Au 15 décembre 2020, 278 experts-comptables des Hauts-de-France sont inscrits dans le dispositif.



TÉMOIGNAGE

**Quentin ADAM, audio-prothésiste
& gérant de plusieurs structures
sur le secteur picard**

J'ai découvert le dispositif Business story lorsque je me suis lancé dans l'entrepreneuriat en 2016. L'intervention de mon expert-comptable a été primordiale : il a été mon coach dès les prémices. L'un des avantages principaux du dispositif a été pour moi l'opportunité de rencontrer ses partenaires comme les plateformes Initiatives, notamment dans la Somme et l'Oise et bien-sûr de pouvoir bénéficier de leurs offres de services et cela grâce au soutien de mon expert-comptable. Finalement, ce dispositif permet aux porteurs de projet de se diriger vers des professionnels sans la crainte d'une éventuelle « pression financière » puisque les 3 premiers rendez-vous sont offerts et sans engagement. Evidemment, je recommande fortement de rester accompagné par la suite car je considère mon expert-comptable comme indispensable et tout particulièrement en cette période de crise !



MOIS DE LA CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISES : FOCUS SUR UNE ACTION PARTENAIRE

Le Conseil régional de l'Ordre est partenaire du Mois de la Création Reprise d'Entreprises proposé par Initiative Somme France Active Picardie et la CCI Hauts-de-France Amiens-Picardie depuis ses premières éditions. Cette action est une véritable opportunité pour les porteurs de projet de rencontrer l'ensemble des acteurs de la création. En tant que partenaires historiques, les experts-comptables apportent leur expertise sur plusieurs thématiques : financières (prévisions et business plan), fiscales et sociales (choix des statuts) ou sur des problématiques d'entrepreneuriat spécifiques. Le contexte exceptionnel de cette année n'a malheureusement pas permis de maintenir l'action sous son format traditionnel. La 17^{ème} édition a donc été proposée sous un format virtuel au mois de novembre. 5 webinaires ont été proposés aux porteurs de projet dont 2 d'entre eux ont



été pilotés par le Conseil régional de l'Ordre, *Comment construire ses prévisions financières en période de forte incertitude ?* qui a rassemblé 30 participants et *Présenter son projet pour convaincre* qui a rassemblé 20 participants.

L'intégralité des replay sont à (re)découvrir sur [facebook.com/moiscreation80](https://www.facebook.com/moiscreation80). 📺

INTERVIEW FLASH



Mickaël NOULLEZ, Elu du Conseil régional de l'Ordre Hauts-de-France, membre du Conseil d'Administration d'Initiative Somme France Active Picardie & intervenant à la 17^{ème} édition du Mois de la création et reprise d'entreprises.

En tant qu'expert-comptable volontaire, quels sont vos arguments pour convaincre vos concœurs et confrères de s'inscrire également dans le dispositif Business story ?

La profession propose depuis toujours la mission d'accompagnement des entrepreneurs dans leur projet de création, reprise ou développement. Finalement, le dispositif est un bon moyen de faire connaître notre savoir-faire et de faire découvrir notre capacité à conseiller.

Business story nous permet aussi de tisser des liens avec les partenaires de la création et les acteurs économiques. C'est une opportunité donnée pour valoriser notre expertise en faveur de la pérennisation des entreprises.

Pourquoi est-il important pour le Conseil régional de l'Ordre de s'associer aux actions dédiées à l'entrepreneuriat ?

Car c'est justement l'occasion, non seulement, de proposer le



dispositif aux porteurs de projet que nous rencontrons mais aussi de développer nos relations partenariales avec les acteurs de la création. Business story vient compléter les offres de services déjà présentes en faveur des porteurs de projet. Il ne s'agit aucunement de rentrer en concurrence avec nos partenaires acteurs de l'accompagnement mais bien de proposer un outil permettant un maillage territorial cohérent en matière de services aux créateurs.

Avez-vous déjà vérifié
que votre expert-comptable
en est un ?



www.experts-comptables.fr/annuaire

conception : les belles causes

Le seul professionnel autorisé à tenir votre comptabilité en externe est un expert-comptable. Inscrit au Tableau de l'Ordre, et couvert par une assurance professionnelle, il garantit à votre entreprise le respect des normes et de la déontologie.



**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 

Une seule adresse compte !
Flashez, vérifiez, partagez

L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

 Temps de lecture
8 mn

Une campagne de sensibilisation nationale de lutte contre l'exercice illégal de la profession a été lancée cet automne par le Conseil supérieur de l'Ordre. Une initiative saluée par notre instance régionale qui y voit une opportunité de rappeler auprès de toutes ses parties prenantes le message suivant, *l'expert-comptable est le seul professionnel libéral autorisé à tenir la comptabilité d'une entreprise en externe.*

L'exercice illégal de la profession met encore en péril les chefs d'entreprises, leurs activités, leurs salariés et leurs partenaires en les exposant à des erreurs de comptabilité ou d'interprétation, au non-respect des lois en vigueur ou encore à d'éventuelles fraudes ou escroqueries.

Force est de constater que les chefs d'entreprises ou futurs chefs d'entreprises non accompagnés par un expert-comptable restent des cibles privilégiées d'illégaux. Face à ce fléau, notre institution a pour mission d'assurer une lutte continue afin de les protéger et ainsi préserver la confiance en notre profession.

Informier et instaurer de nouveaux réflexes tout particulièrement auprès des TPE & PME est l'enjeu actuel. Elle est aussi une opportunité pour tous les acteurs économiques en cette période d'instabilité inédite de donner les bonnes informations et garantir la reprise.

LE MESSAGE À RELAYER

Non-respect des délais, non-transmission de documents, erreurs ou malversations... le premier réflexe à adopter en cas de doute est de vérifier sur l'annuaire de l'Ordre des experts-comptables si le professionnel est bien inscrit au Tableau de l'Ordre. Dans le cas contraire, vous êtes invités à réaliser un signalement auprès du Conseil régional de l'Ordre ou via le formulaire de signalement en ligne* sur le site dédié du Conseil supérieur de l'Ordre. Dans les deux cas, il est nécessaire de communiquer les

documents justificatifs de la suspicion : lettre de mission, courriers échangés, factures d'honoraires, liasses fiscales, comptes annuels / états comptables, extrait k-bis, publicité(s) du supposé illégal et tous documents jugés utiles à l'enquête.

*www.experts-comptables.fr/signalement-exercice-illegal

>>SUITE P.32

**Lutter contre
l'exercice illégal
de la profession,
c'est agir pour les
entrepreneurs et
l'économie !**

Xavier VERACX
Vice-Président
du Conseil régional de l'Ordre

LES RÉSULTATS DU TRAVAIL DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE L'EXERCICE ILLÉGAL

Dès qu'un signalement est fait, un dossier est ouvert. Des recherches sont alors menées par la Commission, parfois suivies par un dépôt de plainte quand le dossier est suffisamment étayé. La procédure est souvent longue afin qu'elle soit correctement instruite et qu'elle puisse aboutir mais elle donne des résultats puisque 3 récentes condamnations ont été prononcées dans les Hauts-de-France :

La condamnation par le Tribunal Judiciaire de Lille

Délibéré du 28 février 2020 condamnant M. X pour avoir exercé illégalement la profession d'expert-comptable à 4 mois d'emprisonnement avec sursis, 5000€ d'amende, 3000€ au titre de dommages & intérêts et 800€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

La condamnation par le Tribunal Judiciaire de Senlis

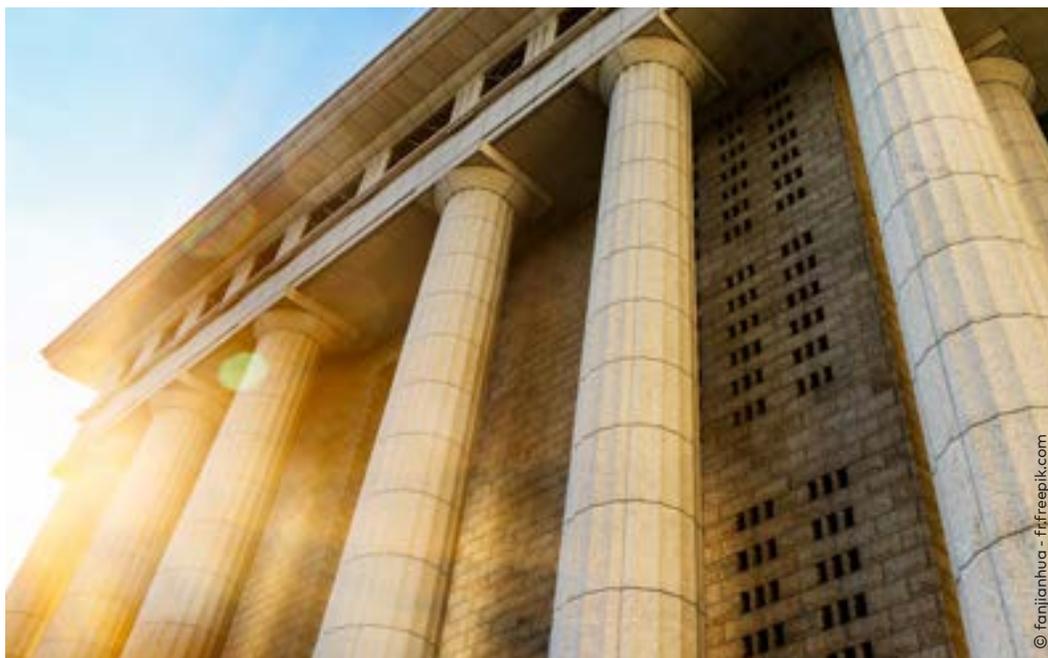
Délibéré du 8 juillet 2020 condamnant M. X. et Mme Y. à indemniser l'Ordre des experts-comptables pour son préjudice résultant de l'atteinte à l'image et à la notoriété de la profession en payant les sommes de 15 000€ au titre de dommages & intérêts et de 1500€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

La condamnation par le Tribunal Judiciaire de Boulogne sur Mer

Délibéré du 24 septembre 2020 condamnant M. Z pour avoir exercé illégalement la profession d'expert-comptable à 6 mois d'emprisonnement avec sursis, à indemniser l'Ordre des experts-comptables en payant les sommes de 2000€ au titre de dommages & intérêts et de 1200€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale et à indemniser les 3 autres parties civiles pour un montant d'environ 8500€.

**L'exercice illégal de
la profession est un
délit et les sanctions
peuvent être pénales.**

Xavier VERACX



ON PARLE DE NOUS

Notre sélection d'articles vus dans la presse

Presses écrite & web

Picardie la gazette et la gazette Nord Pas-de-Calais

Article « *Les actions pour contrer l'exercice illégal de la profession en région* »

paru dans Picardie la gazette, picardiegazette.fr, la gazette Nord Pas-de-Calais & gazettenpdc.fr



Sous quelle forme se présente l'exercice illégal de la profession ?

La plupart du temps, ce sont des comptables d'entreprise ou de cabinet qui décident de le faire pour arrondir leur fin de mois ou suite à une démission ou un licenciement. Ces personnes s'installent chez elles et traitent des comptabilités de manière indépendante sans aucune assurance professionnelle. Il arrive de temps en temps que ces illégaux exercent même dans des bureaux avec pignon sur rue, en toute impunité.

Qui en est la cible ?

Nous constatons que les chefs d'entreprises non accompagnés

par un expert-comptable restent des cibles privilégiées d'illégaux. Ce sont principalement des TPE qui font une confiance aveugle à cette connaissance ou ce conseil. A l'inverse de ce qu'on pourrait penser, ce n'est pas toujours le prix qui est à la base de cette décision. Il est donc primordial de les protéger.

Quels sont les dangers et les conséquences pour les experts-comptables et pour les chefs d'entreprises ?

Pour nous, experts-comptables, les conséquences sont néfastes pour l'image, la notoriété et la reconnaissance de notre profession. Parmi nos prérogatives et devoirs figurent la protection de l'entreprise

ainsi que celle de notre économie. Le serment que nous prêtons ne nous engage pas seulement auprès de nos clients, mais auprès de la société tout entière, à travers une mission citoyenne. C'est cette image de qualité et de confiance que nous devons préserver. Pour les entreprises, il peut y avoir de lourdes conséquences. Les diverses erreurs peuvent conduire à des redressements fiscaux voire une liquidation judiciaire. Parfois, nous constatons même de graves malversations, fraudes ou escroqueries. Malheureusement, dans la très grande majorité des cas, il est particulièrement difficile de sauver l'entreprise.

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !

Cliquez, vérifiez, partagez

Une seule adresse compte !

www.experts-comptables/annuaire



L'INTERVIEW

Xavier VERACX, Président de la Commission de lutte contre l'exercice illégal de la Profession du Conseil régional de l'Ordre Hauts-de-France

Rencontre avec Frédéric Leturque, Président de la Mission Attractivité Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France qui nous dresse un bilan du secteur touristique de l'été 2020.

Comment s'est porté le secteur du tourisme cet été dans la région ? L'économie touristique régionale a-t-elle résisté à la crise ?

La mise en place de protocoles sanitaires, l'interrogation sur les possibilités de mobilités de la clientèle française et internationale, l'inconnu quant à l'évolution du COVID, laissent craindre un été catastrophique pour le tourisme en Hauts-de-France. Mais à l'heure du bilan, les professionnels du tourisme étaient plutôt satisfaits de la fréquentation de juillet et août. Pour preuve, ils ont été 56% à dresser un bilan satisfaisant. Certes, ils étaient 77% en 2019, mais cette année était un record pour le tourisme en région (pour rappel, +7% de nuitées dans les hébergements touristiques entre mai et septembre contre « seulement » +1% sur l'ensemble de la France).

Quelles ont été les tendances durant la période estivale ?

Les réservations de dernière minute n'ont jamais été aussi importantes et cette année, les touristes français ont été au rendez-vous et ont massivement répondu présents notamment sur le littoral. Nombreux ont été les touristes à la recherche de grands espaces, de liberté, en quête d'oxygénation, loin des concentrations urbaines. La crise sanitaire que nous traversons a accéléré la mutation du tourisme : saturation du tourisme de masse,

rejet de ses conséquences sur la planète, rejet d'un exotisme superficiel. La tendance est à la proximité, au terroir, au ralentissement, à la quête de soi, aux rencontres vraies et sincères et aux échanges. Le triptyque santé/bien-être/écologie s'impose comme une attente de plus en plus forte et cette mutation est particulièrement favorable à la région Hauts-de-France. **Un territoire qui cultive l'art de se préoccuper du bien-être de ses visiteurs est naturellement attractif**, d'autant plus s'il apporte régulièrement des propositions et des preuves concrètes. L'envie de voyager sera toujours là et les parenthèses de ressourcement plus que jamais nécessaires, mais les besoins auront changé. Nous devons rester en prise avec les attentes clients et réactifs : continuer à faire évoluer nos offres. Et faire rayonner les valeurs des Hauts-de-France que nous partageons.

Auriez-vous quelques chiffres significatifs à nous communiquer ?

Le tourisme en Hauts-de-France représentait jusqu'au drame de la pandémie de la COVID-19, une activité en croissance au cœur de l'attractivité du territoire : 70 000 emplois, 6,2 milliards de consommation touristique - soit 4% du PIB régional - 24 millions de visiteurs recensés sur plus de 900 sites culturels et de loisirs, 7,6 millions d'arrivées et 14,9 millions de nuitées.



En 2020, une campagne de relance a été enclenchée dès le déconfinement, avec les territoires, pour faire (re)découvrir les atouts de notre région à ses habitants et aux visiteurs de proximité.

Avec un collectif de 65 offices de tourisme engagés, plus de 30 vidéos ont été réalisées et diffusées sur le digital. La plateforme de réservation de séjours week-end Esprit Hauts-de-France a enregistré + 87% de ventes cet été (1 million d'euros de chiffres d'affaires sur la période estivale) malgré la crise sanitaire. Elle regroupe plus de 200 offres personnalisées qui répondent à nos cibles principales : escapades romantiques, séjours en famille, en quête de ressourcement et de dépaysement. ▀

LES CONSEILS DÉCOUVERTE DE FRÉDÉRIC LETURQUE

Bénéficiant d'une situation géographique, au cœur du triangle Londres-Paris-Bruxelles, la région Hauts-de-France possède les atouts naturels et culturels qui permettent à sa clientèle touristique de « se dépayser à proximité ».

Elle déroule ainsi **200 km de plages** immenses entre Baie de Somme, Deux Caps et Dunes de Flandres, cinq Parcs Naturels Régionaux (dont le dernier en date, Baie de Somme – Picardie maritime), **400 000 hectares de forêts...** propices au ressourcement à moins de 2 heures des grandes villes.

On peut aussi parler d'une offre culturelle très riche et souvent originale. Nous sommes la région la plus dense de France en nombre de musées (**84 Musées de France**) : le Louvre-Lens, la Piscine à Roubaix, le LAM à Villeneuve d'Ascq, le musée de Picardie rénové en 2020 à Amiens... La plupart se met au slow art et propose des activités bien-être.

Et puis, il y a nos beffrois, cathédrales, châteaux (Chantilly, Compiègne ou Pierrefonds) Nausicaa à Boulogne-sur-Mer ou le Parc Astérix et ses 2 millions de visiteurs annuels.

Enfin, dans ce contexte incertain, nos valeurs humaines (solidarité, générosité, convivialité...) et notre bienveillance naturelle sont des atouts qui nous distinguent pour rassurer et séduire les visiteurs.



De haut en bas :

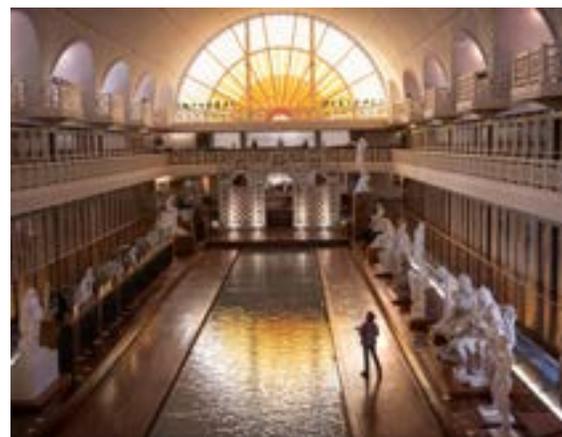
Le musée de Picardie à Amiens
@AS Flament

Nausicaa à Boulogne-sur-Mer
@AS Flament

Le parc Astérix à Plailly
@ Sylvain Cambon

Le Cap Blanc Nez de la Côte d'Opale
@ Philippe FRUTIER

Le musée La Piscine de Roubaix
@Benjamin TEISSEDRÉ



PORTRAIT DE FAMILLE

Jeunes inscrit(e)s, en réinscription, inscription secondaire ou en transfert d'une autre région.

Nous souhaitons la bienvenue aux experts-comptables qui ont rejoint les Hauts-de-France cette année en septembre et décembre 2020 :

Dans le Nord

Brahim ABBAR, à ANZIN
Saïd ARABA, à MONS EN BAROEUL
Delphine CASTELLA, à LILLE
Timothée CRAYE, à WASQUEHAL
Vianney DECLEMY, à LA MADELEINE
Albano DI MASSO, à LILLE
Charles PROUVEUR, à TILLOY-LEZ-MARCHIENNES
Juan QUEVAUVILLERS, à LILLE
François SALOME, à HOUPLINES
Ali ZIAT, à LILLE

Dans le Pas-de-Calais

Antoine BIGAND, à SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM
Emmanuelle MARTELLO, à LIEVIN

En raison de l'annulation des épreuves du DEC du mois de mai, nous avons accueilli moins de jeunes experts-comptables en cette fin d'année 2020. Heureusement, beaucoup d'entre eux ont réussi les épreuves du mois de novembre. Aussi, nous espérons recevoir beaucoup de demandes d'inscription dans les prochains mois !

Bienvenue également à notre deuxième expert-comptable en entreprise :

Patrice BIALAIS, à BOUVINES (59).

Et n'oublions pas celles et ceux qui sont partis pour une autre région, une autre orientation professionnelle ou une retraite active ! Nous leur souhaitons « bon vent » !

Olivier BAUDON, Sébastien BUIRETTE, Patrick CASPAR, Sophie CAVROIS, Thibaut DEPAPE, Claude DERUELLE, Evelyne GLACET, Christian de BRIANSON, Christian DELPLACE, Jean-Marie DESFRENNE, Albert GHESTIN, Jean-Marc GUILLUY, Gonzague LAMBELIN, Dominique LIBERT, Dominique LOOSFELD, Pierre MASSET, Jacques ROLAND, Raphaëlle SANT, Paul-Edouard TRONCQUEE et Simon VISCART.

C'EST AVEC TRISTESSE QUE NOUS AVONS APPRIS LES DÉCÈS DE

Marc LINKE, expert-comptable ayant exercé à Soissons, survenu le 20 juillet 2020

Pierre LEPRETRE, expert-comptable honoraire, ancien commissaire aux comptes & membre de l'association experts-comptables retraités, survenu le 11 septembre 2020

François ROFFÉ, expert-comptable ayant exercé à Soissons & père de notre confrère Jacques ROFFÉ, survenu le 14 septembre 2020

Emmanuel MATHIEU, expert-comptable en exercice à Dunkerque au moment de son décès, survenu le 11 octobre 2020

En ces douloureux moments, nous adressons nos bien sincères condoléances aux familles et les assurons de toute notre sympathie.

AGENDA

Prenez d'ores et déjà note des dates de l'année 2021

Conseil Régional de l'Ordre

18 MARS*

La première réunion du Conseil de l'année

*les 3 autres dates vous seront bientôt
communiquées

8 & 9 JUILLET

L'Assemblée générale au Touquet**

**si les conditions sanitaires permettent son
organisation

Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes

**21 AVRIL, 22 JUILLET,
27 OCTOBRE & 21 DÉCEMBRE**

Les 4 réunions du Conseil de l'année



agea

agent
général
d'assurance

Hauts-de-France

***Vous cherchez un
agent général
d'assurance
près de
chez vous ?***



Trouvez votre agent général sur

www.agea.fr

sage

**Parce que vous n'êtes pas
un cabinet comme les autres**

Considérez le changement
comme une opportunité business

**Faites monter en puissance
votre rôle de conseiller avec
Sage Génération Experts Connect.**

01 55 26 51 26

sage.com



**LA RETRAITE
C'EST UNE
NOUVELLE VIE.
ET UNE
NOUVELLE VIE
ÇA SE PRÉPARE.**

PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Anticipez dès maintenant votre retraite
pour en profiter pleinement.
Discutez-en vite avec votre conseiller.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**





Recommandé par
**170 cabinets
comptables**

Les dirigeants adorent, les experts adhèrent !

L'outil RH global et la plateforme technologique réservée aux TPE/PME pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs.

Le meilleur d'un
GRAND CE
sans contraintes

Le meilleur du
CHÈQUE CADEAU

Le meilleur du
**SERVICE À DOMICILE
ET À LA PERSONNE**



Le meilleur du
BON VACANCES

Le meilleur du
TITRE REPAS
(2^{ème} trimestre 2021)

Le meilleur du
**DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL**

Pour vos clients

Allez plus loin dans votre conseil 360° avec une solution hors rémunération. Avec WiiSmile, aidez vos clients à augmenter la performance de leurs équipes et améliorez vos honoraires de 10% environ par an et par client.

Pour votre cabinet

Offrez WiiSmile à vos salariés pour attirer, motiver et fidéliser vos collaborateurs en améliorant leur qualité de vie au travail et à la maison !

8000 dirigeants de PME nous font déjà confiance. Et vous ?



Envie d'en savoir plus ?

wiismile.fr

Téléchargez
notre plaquette



Envie de se rencontrer maintenant ?

Michael DEBRAY

Chef des ventes
Hauts-de-France

06 67 96 78 96

m.debray@wiismile.fr

RECRUTER EN 1 CLIC SUR
emploi.comptaconseilaudit-hdf.com



Nos équipes comptent !

Découvrez la **plateforme de recrutement**
de la profession comptable dans les Hauts-de-France

#recruteurs venez découvrir dès à présent les offres d'emploi

CRCC
COMPAGNIE
REGIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
HAUTS-DE-FRANCE

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Hauts-de-France